

## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance consultation publique du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 23 août 2021 à 19 h 30

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

### AUSSI PRÉSENTS :

Robert Lacroix, directeur et trésorier, Finances et trésorerie, en remplacement de Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

#### 2. ORDRE DU JOUR

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 23 août 2021 à 19 h 30

---

2021-08-316 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 23 août 2021 à 19 h 30, tel que soumis.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

La greffière annonce le début de la période de questions.

Une résidente demande de préciser qui identifie les arbres, de quelle manière et quelles sont les amendes à payer.

M. Robert Lacroix, directeur et trésorier, Finances et trésorerie explique que les arbres sont identifiés par un inspecteur, il ajoute que le processus d'identification est déjà en place. Il précise que l'inspecteur visite les lieux avant l'émission du permis, et non après son émission. Les amendes sont celles prévues au règlement.

Une résidente aimerait savoir si la disposition relative à ce qu'un permis de construction soit émis seulement après que les arbres ont été protégés s'appliquera également lors d'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment existant. Elle ajoute qu'elle estime que cela devrait également s'appliquer dans ce dernier cas.

Son Honneur le maire déclare que la modification concerne tous les travaux nécessitant un permis de construction.

La période de questions se termine à 19 h 41.

#### 40. RÈGLEMENTATION

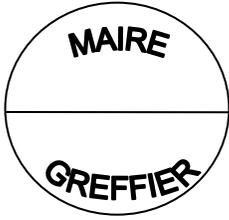
##### 40.1 Consultation publique et écrite sur les effets et conséquences du projet de règlement BEAC-045-12 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction »

---

2021-08-317

#### 95. LEVÉE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

---



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la consultation publique à 19 h 42.

---

**MAIRE**

---

**GREFFIÈRE**